

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 26 septembre à dix-neuf heures, se réunissait en séance ordinaire le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE dûment convoqué le mercredi 20 septembre, sous la présidence de Monsieur le Maire de SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE.

Conseillers en exercice 18

---

Présents 10

---

Mr COCHE-DEQUEANT	Mme LEROY	Mr PETIT
Mme POYART	Mme LHOMME	Mr HAY
Mme FIEVRE	Mr BROUSSE	Mr VEIS
Mr DUBOSCQ		

Absents excusés 2

---

Mr ROBELET  
Mme CHARLES

Absents excusés ayant donné pouvoir 6

---

Mme CALVEZ	pouvoir à	Mme POYART
Mr MARCHAND	pouvoir à	Mr PETIT
Mme ROBELET	pouvoir à	Mme LEROY
Mme ADDE	pouvoir à	Mr COCHE-DEQUEANT
Mr ROBAIN	pouvoir à	Mr HAY
Mme TEXIER	pouvoir à	Mme FIEVRE

Secrétaire de séance

---

Mme FIEVRE

2023	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 JUILLET 2023
------	--

**Décisions municipales :**

**004\_2023** : Création d'une régie d'avance

**Délibérations :**

**041-2023** : Demande de subvention au titre des amendes de police – Aménagement des carrefours et petits aménagements de sécurité (Rue du Bois du Moine) - Adopté à l'unanimité

042-2023 : Instauration du télétravail pour les agents de la collectivité - Adopté à l'unanimité

20 h 30

CLÔTURE DE LA SÉANCE, L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISE.